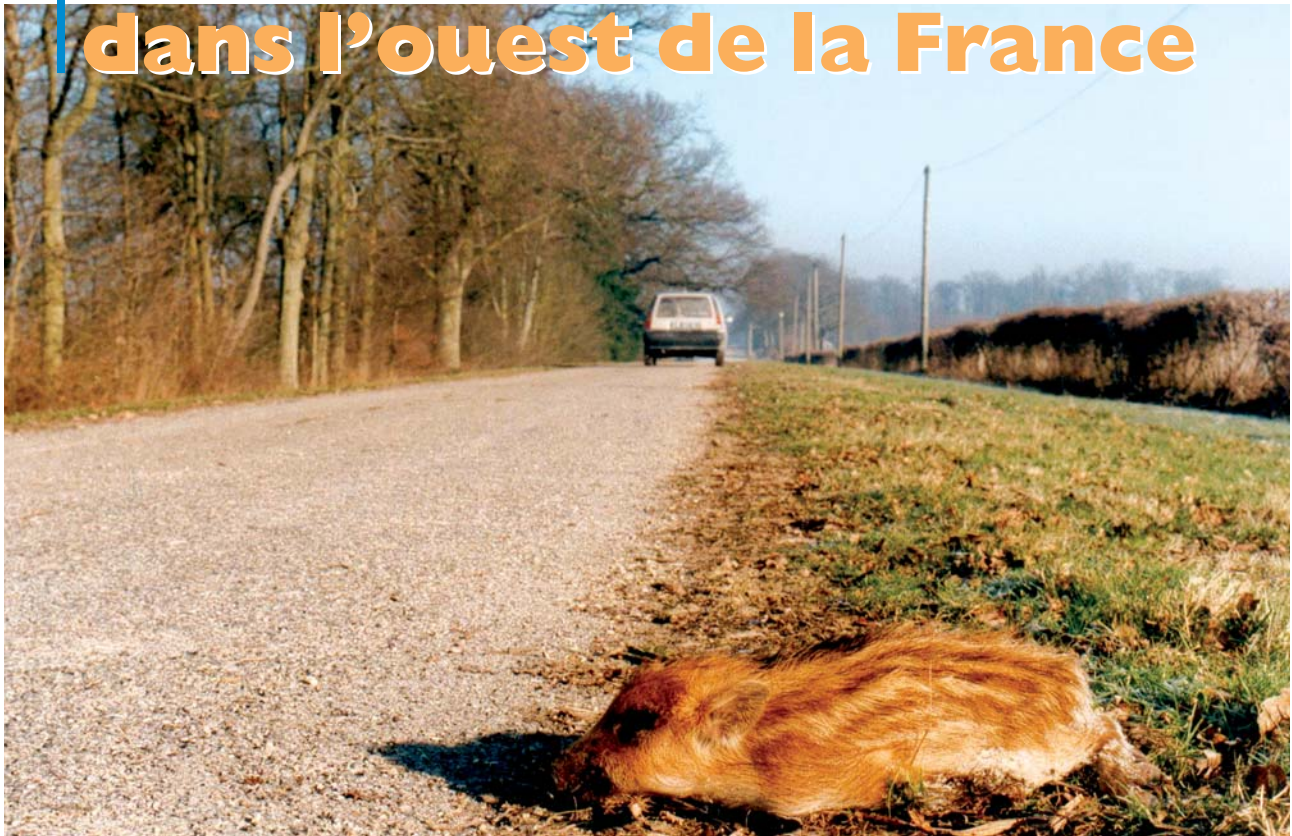


Les collisions routières dans l'ouest de la France



Y. Vilair/ONCFS

L'augmentation des populations de grand gibier dans l'ouest de la France entraîne celle des collisions sur les routes. Suite au décès d'un automobiliste en 2003, le Préfet de la Mayenne a confié à l'ONCFS l'organisation du recensement de ces collisions ; les informations ainsi recueillies permettent d'améliorer l'efficacité des actions de prévention. Les ORGFH de Bretagne et des Pays de la Loire ont repris l'idée initiée en Mayenne et proposent d'étendre cet intéressant dispositif au niveau régional. Explications.

Olivier Santoni¹,
Suzanne Bastian²,
Jean-François Arcanger³,
Denis Leroy⁴

1 ONCFS, Délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire – Nantes.

2 DIREN Pays de la Loire – Nantes.

3 FDC de la Mayenne – Montflours.

4 ONCFS, Service départemental de la Mayenne – Alexain.

Comme sur l'ensemble du territoire français, les populations de grand gibier augmentent dans les Pays de la Loire et en Bretagne, ce qu'illustre l'évolu-

tion du tableau de chasse pour les trois espèces concernées. Il s'agit des deux régions les moins boisées de France, avec respectivement 10,4 % et 11,9 % de la superficie couverte par des bois et des forêts, les massifs étant souvent de taille modeste. Les effectifs de grand gibier ne sont donc pas aussi élevés que dans l'est ou le sud de la France, mais sont loin d'être négligeables pour autant, surtout en ce qui concerne le Chevreuil et le Sanglier.

Les effectifs de grand gibier ne sont pas les seuls à augmenter. Les projets d'élargissement et de construction de routes et le trafic automobile connaissent la même tendance. Il s'ensuit donc logiquement une plus grande fréquence des

collisions entre animaux et véhicules, avec parfois de très graves conséquences pour les automobilistes. La dégradation de la sécurité des personnes sur la route est un problème qui se pose maintenant de manière aiguë.

Bien que l'on pense principalement au grand gibier lorsqu'on parle de collisions, de nombreuses espèces protégées, parfois rares dans la région, sont victimes du trafic automobile. Ainsi, la grande majorité des cas de mortalité constatés pour la Loutre ont lieu sur la route (77 % dans le marais Poitevin et 90 % en Brière). De même le Castor, de nombreux amphibiens, la Chouette chevêche, entre autres, paient un lourd tribut sur ces infrastructures.

La prise en compte de ce sujet dans les ORGFH

Devant le développement de ce phénomène, les partenaires de l'élaboration des ORGFH des deux régions se sont saisis de la problématique. Ainsi, les deux documents ORGFH contiennent une fiche consacrée à ce sujet, dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire et de la fragmentation de l'espace. Les deux régions étant mitoyennes, les préconisations y sont assez similaires.

Les aménagements réalisables pour prévenir les collisions sont connus : passages surélevés ou souterrains, signalisation, bandes rugueuses, limitation de vitesse, etc. Lors de la réalisation des états des lieux, préliminaire à la rédaction des orientations, il a été mis en évidence qu'une part importante des aménagements réalisés étaient inefficaces car mal conçus ou placés en des lieux

inadaptés. Ainsi, tout en soutenant la poursuite de ces aménagements, les orientations mettent l'accent sur le travail à effectuer en amont. En effet, avant d'aménager efficacement le réseau routier, la priorité est évidemment de connaître les secteurs où les collisions sont fréquentes. En Bretagne, les orientations vont un peu plus loin en ne se limitant pas à la connaissance des zones à risque actuelles. En effet, plusieurs espèces concernées sont en expansion, comme le grand gibier ou la Loutre. Aussi est-il préconisé d'anticiper le risque en identifiant puis aménageant les passages susceptibles d'être accidentogènes.

Le suivi coordonné des collisions en Mayenne

Des expériences intéressantes allant dans le sens des ORGFH sont déjà

menées localement. La plus aboutie, qui a servi d'exemple aux groupes de travail ORGFH, est celle réalisée dans le département de la Mayenne. En effet, suite au décès d'un automobiliste lors d'un accident avec un sanglier, le Préfet de la Mayenne a confié au Service départemental de l'ONCFS l'animation du suivi des collisions routières causées par le grand gibier. Le but de cette opération est d'abord de connaître le nombre d'accidents impliquant les trois espèces, mais aussi de mettre en évidence les axes à risque, ainsi que les périodes et horaires les plus accidentogènes.

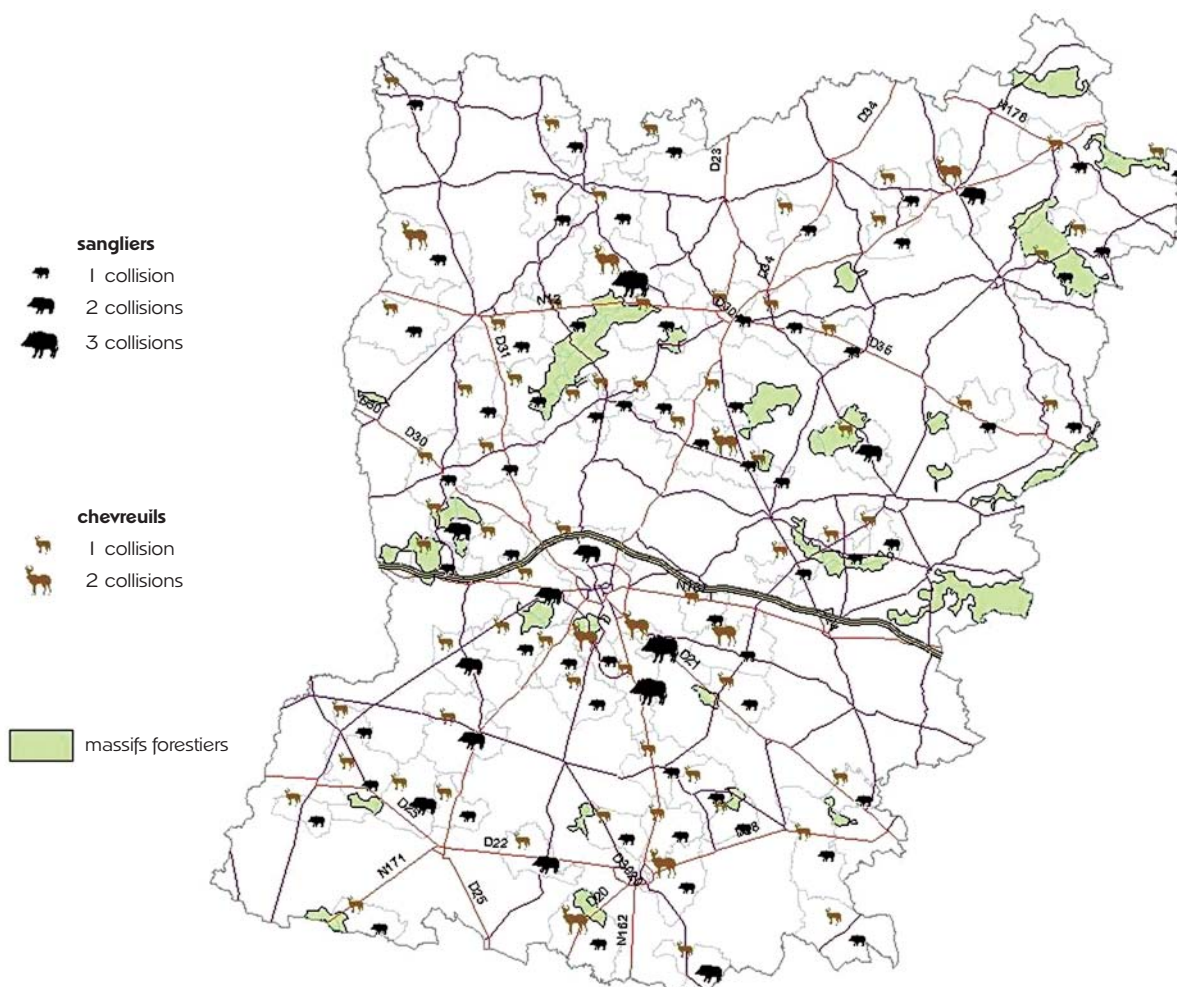
Le dispositif est simple. Chaque organisme susceptible de constater ou d'être informé d'une collision est intégré au réseau de suivi. Pour chaque accident dont ils ont connaissance, ces organismes envoient à l'ONCFS une fiche décrivant les circonstances et le lieu de l'accident. L'ONCFS se charge de



PNR Brère

Aménagement d'un passage à Loutre.

Carte 1 – Répartition des collisions avec des sangliers et des chevreuils en Mayenne, entre le 01.04.04 et le 31.03.05



stocker les données et d'en réaliser la synthèse accompagnée d'une cartographie, avec l'aide de la DDAF et de la FDC (carte 1). Ainsi, depuis 2004, année de lancement de ce suivi, les informations ont été fournies par la Gendarmerie, la FDC, la DDE, les pompiers et la Police nationale. Il a été répertorié 199 collisions entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, dont 145 avec des sangliers et 54 avec des chevreuils. S'il n'est pas étonnant que les collisions se produisent surtout le matin et le soir, au moment des déplacements des animaux et des pics de circulation, il est intéressant de constater que ces accidents n'ont pas majoritairement lieu dans les régions boisées mais dans les milieux ouverts, ce qui illustre bien la colonisation de ces espaces par les grands animaux. Devant le succès de cette première année de fonctionnement, les partenaires ont décidé de poursuivre l'expérience, en améliorant encore le transfert des fiches vers l'ONCFS.

Les ORGFH en Bretagne et dans les Pays de la Loire

Les ORGFH des deux régions abordent la conservation de la faune sauvage sous trois angles complémentaires. En effet, si l'entrée habitats est privilégiée, la gestion des espèces et l'impact des activités humaines sont également largement traités.

Les deux documents mettent l'accent sur la gestion des milieux les plus communs que sont le bocage, les prairies naturelles et l'espace agricole en général, tout en laissant une place importante aux milieux plus rares, spécifiques de chaque région : les zones humides pour les Pays de la Loire ; le littoral, la mer et les landes pour la Bretagne. Dans tous les cas, il est fait en sorte que les ORGFH apportent une plus-value par rapport aux politiques de protection déjà en place, tel que Natura 2000.

Il est possible de se procurer ou de consulter ces documents aux adresses suivantes :

Bretagne : Direction régionale de l'environnement- ZAC Atalante Champeaux, 2 rue Maurice Fabre, 35000 Rennes (<http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/> et <http://www.bretagne-environnement.org>).

Pays de la Loire : Direction régionale de l'environnement- 3 rue Menou, 44000 Nantes (<http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/>).

Vers une extension du dispositif

La récente loi relative au développement des territoires ruraux prévoit que « le gibier tué accidentellement et en tout temps à la suite d'une collision avec un véhicule automobile peut être transporté sous réserve que le conducteur en ait préalablement prévenu les services de la gendarmerie ou de la police nationale ».

La connaissance des collisions devient donc plus facile. La Délégation régionale de l'ONCFS s'appuie sur cette loi et sur le travail réalisé lors de la rédaction des ORGFH pour proposer à tous les préfets de Bretagne et des Pays de la Loire de mettre en place un suivi identique à celui de la Mayenne. Les Préfets de la Vendée et du Maine-et-Loire se sont déjà montré intéressés par un tel projet. ■